

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 31 mars 2019

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Périmètre et définition

Dans ce document, une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est prise en charge par un service de suivi pour une mesure sans écrou.

Les prises en charge comptabilisées sont celles assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Seuls les majeurs sont comptabilisés dans ces statistiques. Le champ correspond à la France métropolitaine et les DOM.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
TNR	Travail non rémunéré

Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
STC	Stage de citoyenneté
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

Acteurs de l'exécution et l'application des peines

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
Données de stock sur les personnes en milieu ouvert	
Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert
Données de stock sur les mesures en milieu ouvert	
Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures
Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert	
Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 31 mars 2019

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

	31/03/16	30/06/16	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19
Femmes	12 047	12 290	12 150	12 233	12 455	12 474	12 218	12 290	12 404	12 460	12 289	12 229	12 176
Hommes	147 176	148 530	147 627	147 328	148 463	148 640	146 802	147 380	148 567	148 762	148 273	148 394	149 251
Total	159 223	160 820	159 777	159 561	160 918	161 114	159 020	159 670	160 971	161 222	160 562	160 623	161 427

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
18 à 20 ans	12 435	12 098	11 814	11 562
21 à 24 ans	23 738	23 787	23 143	22 870
25 à 29 ans	27 169	26 942	26 475	25 807
30 à 39 ans	42 864	44 133	44 886	45 850
40 à 49 ans	30 335	30 573	30 545	30 782
50 à 59 ans	16 167	16 541	16 855	17 026
60 ans et plus	6 445	6 784	7 193	7 466
Non renseigné	70	60	60	64
Total	159 223	160 918	160 971	161 427

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert

		31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
Âge médian	Femmes	35,3	35,7	36,0	36,3
	Hommes	33,2	33,4	33,7	34,1
	Ensemble	33,4	33,6	33,9	34,2
Âge moyen	Femmes	37,1	37,3	37,6	37,9
	Hommes	35,6	35,8	36,0	36,2
	Ensemble	35,7	35,9	36,1	36,3

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
Française	147 647	149 013	148 574	148 721
UE hors française	1 910	1 964	2 045	2 135
Reste de l'Europe	1 095	1 126	1 268	1 300
Afrique	6 262	6 452	6 723	6 755
Amérique	298	376	349	431
Asie et Océanie	387	390	429	475
Autres	1 624	1 597	1 583	1 610
Total	159 223	160 918	160 971	161 427

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
Auvergne-Rhône-Alpes	18 831	18 938	19 226	19 027
Bourgogne-Franche-Comté	7 695	8 329	8 598	8 800
Bretagne	6 721	6 871	6 962	7 307
Centre-Val de Loire	5 961	6 172	6 333	6 283
Corse	1 004	1 053	985	815
Grand Est	14 579	14 800	14 577	14 206
Guadeloupe	915	856	891	974
Guyane	393	535	548	559
Hauts-de-France	18 681	18 105	17 967	17 565
Île-de-France	23 156	23 043	23 002	23 563
La Réunion	2 119	2 224	2 374	2 552
Martinique	724	830	813	962
Mayotte	323	297	278	253
Normandie	8 932	9 094	9 192	9 423
Nouvelle-Aquitaine	14 872	14 939	14 515	14 622
Occitanie	14 393	14 979	14 707	14 657
Pays de la Loire	8 378	8 403	8 451	8 522
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 546	11 450	11 552	11 337
Total	159 223	160 918	160 971	161 427

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Au 31 mars 2019	Personnes	Âge médian	% de femmes	% de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	19 027	34,4	7,23 %	8,68 %
Bourgogne-Franche-Comté	8 800	34,6	8,11 %	4,97 %
Bretagne	7 307	36,4	8,77 %	4,48 %
Centre-Val de Loire	6 283	34,2	8,01 %	8,07 %
Corse	815	36,9	8,47 %	9,08 %
Grand Est	14 206	34,5	9,27 %	5,90 %
Guadeloupe	974	34,0	4,62 %	3,39 %
Guyane	559	29,5	13,42 %	22,72 %
Hauts-de-France	17 565	34,0	6,13 %	4,06 %
Île-de-France	23 563	32,0	5,62 %	17,21 %
La Réunion	2 552	33,9	5,37 %	1,10 %
Martinique	962	34,2	3,64 %	3,12 %
Mayotte	253	27,8	2,77 %	26,09 %
Normandie	9 423	34,8	8,24 %	3,87 %
Nouvelle-Aquitaine	14 622	35,5	9,10 %	5,66 %
Occitanie	14 657	34,5	8,36 %	7,77 %
Pays de la Loire	8 522	34,3	7,20 %	5,50 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 337	34,5	8,04 %	8,98 %
Total	161 427	34,2	7,54 %	7,87 %

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 31 mars 2019

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/16	30/06/16	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	5 594	5 543	5 603	5 598	5 631	5 804	5 620	5 640	5 816	6 192	6 151	6 344	6 467
Principales mesures post-sentencielles	167 844	169 420	167 910	167 330	168 521	168 508	165 995	166 443	167 542	167 565	166 353	165 965	166 677
Mesures de sûreté	6 178	6 286	6 331	6 424	6 560	6 607	6 663	6 719	6 857	6 905	7 037	7 099	7 142
Total	179 616	181 249	179 844	179 352	180 712	180 919	178 278	178 802	180 215	180 662	179 541	179 408	180 286

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
AME	153	161	102	97
ARSE	263	275	308	318
CJ	3 246	3 367	3 587	4 200
TNR	1 930	1 825	1 812	1 845
Autres ajournements et ARSEM	2	3	7	7
Total	5 594	5 631	5 816	6 467

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ;
TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
CP	1 257	2 035	2 624	2 569
IS	693	832	1 114	1 290
LC AP	5 671	5 196	4 686	4 574
LSC sous LC	171	182	161	161
SME	119 967	120 249	120 500	120 584
SPRM	181	169	162	174
STC	993	1 067	1 034	951
STIG	21 874	22 387	21 978	21 349
TIG	17 037	16 404	15 283	15 025
Total	167 844	168 521	167 542	166 677

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ;
SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
PSEM	43	39	36	37
SJ	345	327	289	267
SSJ	5 790	6 194	6 532	6 838
Total	6 178	6 560	6 857	7 142

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;
Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
AME	11,76 %	11,80 %	14,71 %	17,53 %
ARSE	4,56 %	5,82 %	8,12 %	5,35 %
CJ	9,33 %	9,30 %	8,89 %	8,26 %
TNR	15,34 %	16,77 %	15,29 %	14,58 %
CP	6,84 %	6,88 %	7,96 %	7,63 %
IS	3,46 %	3,00 %	3,05 %	4,11 %
LC AP	8,96 %	8,99 %	10,67 %	10,80 %
LSC sous LC	10,53 %	7,69 %	10,56 %	7,45 %
SME	7,08 %	7,15 %	7,11 %	6,97 %
SPRM	6,63 %	7,69 %	7,41 %	6,90 %
STC	11,78 %	14,81 %	13,93 %	12,09 %
STIG	6,83 %	7,62 %	7,77 %	7,53 %
TIG	10,00 %	10,27 %	9,96 %	10,34 %
SJ	3,48 %	3,36 %	2,42 %	3,37 %
SSJ	2,21 %	2,10 %	2,45 %	2,41 %
Ensemble	7,36 %	7,53 %	7,50 %	7,36 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
AME	14,38 %	11,18 %	9,80 %	9,28 %
ARSE	15,59 %	16,36 %	17,86 %	16,67 %
CJ	9,92 %	10,66 %	11,40 %	12,24 %
TNR	6,17 %	6,03 %	6,68 %	5,69 %
CP	5,09 %	5,45 %	6,78 %	7,47 %
IS	18,33 %	19,35 %	20,02 %	20,70 %
LC AP	9,82 %	9,31 %	9,15 %	10,41 %
LSC sous LC	11,70 %	13,19 %	16,15 %	17,39 %
SME	7,11 %	7,15 %	7,43 %	7,58 %
SPRM	9,39 %	8,28 %	8,64 %	8,62 %
STC	4,13 %	6,65 %	5,42 %	5,57 %
STIG	8,28 %	8,56 %	8,80 %	8,90 %
TIG	5,93 %	6,38 %	6,29 %	6,10 %
SJ	4,93 %	6,42 %	5,19 %	4,87 %
SSJ	4,25 %	4,36 %	4,67 %	4,55 %
Ensemble	7,21 %	7,33 %	7,59 %	7,77 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/03/16	31/03/17	31/03/18	31/03/19
AME	39,3	39,1	38,4	41,6
ARSE	31,0	30,3	30,0	31,0
CJ	30,6	30,8	31,3	31,4
TNR	24,7	25,1	25,4	25,5
CP	35,3	36,0	36,2	37,0
IS	34,9	34,0	33,0	31,7
LC AP	34,4	35,2	35,4	35,9
LSC sous LC	32,6	30,9	30,5	34,3
SME	34,3	34,4	34,7	35,0
SPRM	54,4	54,7	55,5	56,9
STC	26,4	27,7	27,7	26,6
STIG	29,4	29,7	29,9	30,3
TIG	24,3	24,4	24,5	24,7
SJ	53,0	52,4	52,7	51,3
SSJ	46,5	46,7	46,7	46,9
Ensemble	32,9	33,1	33,4	33,8

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de l'âge médian sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 31 mars 2019

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
Femmes	2 093	2 117	1 383	1 921	2 047	1 863	1 414	1 969	2 010	1 924	1 473	1 813	1 868
Hommes	22 329	22 590	16 009	20 815	21 370	20 347	15 807	21 179	21 737	20 726	16 425	20 582	21 427
Total	24 422	24 707	17 392	22 736	23 417	22 210	17 221	23 148	23 747	22 650	17 898	22 395	23 295

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
Auvergne-Rhône-Alpes	2 855	2 876	1 980	2 540	2 679	2 509	1 971	2 671	2 724	2 488	1 920	2 565	2 616
Bourgogne-Franche-Comté	1 164	1 127	776	1 186	1 281	1 103	754	1 220	1 213	1 147	874	1 203	1 117
Bretagne	1 056	1 130	666	1 037	1 051	934	749	1 069	1 037	1 015	855	971	1 167
Centre-Val de Loire	945	891	607	871	955	873	642	957	979	870	664	834	848
Corse	149	147	98	143	161	139	102	159	143	145	99	126	86
Grand Est	2 159	2 217	1 637	2 006	2 120	1 984	1 523	1 979	1 968	1 896	1 550	1 931	2 056
Guadeloupe	145	132	86	132	111	140	144	148	152	168	149	141	145
Guyane	84	109	92	116	108	80	93	103	83	90	88	137	89
Hauts-de-France	2 746	2 539	1 843	2 499	2 595	2 492	1 843	2 620	2 580	2 465	1 868	2 406	2 502
Île-de-France	3 772	3 863	2 549	3 439	3 467	3 283	2 745	3 523	3 672	3 563	3 033	3 368	3 442
La Réunion	326	363	319	301	337	328	292	327	280	389	352	322	355
Martinique	81	113	81	151	174	127	85	93	96	164	101	222	184
Mayotte	46	51	11	57	54	50	35	42	28	34	31	30	62
Normandie	1 294	1 255	1 012	1 282	1 308	1 290	953	1 297	1 408	1 356	1 048	1 302	1 301
Nouvelle-Aquitaine	2 373	2 285	1 531	2 031	2 216	1 975	1 455	2 053	2 240	2 027	1 516	1 970	2 188
Occitanie	2 273	2 515	1 637	2 265	2 030	1 961	1 589	2 108	2 257	2 070	1 565	2 151	2 184
Pays de la Loire	1 210	1 198	966	1 071	1 139	1 144	895	1 155	1 114	1 126	926	1 062	1 249
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 744	1 896	1 501	1 609	1 631	1 798	1 351	1 624	1 773	1 637	1 259	1 654	1 704
Total	24 422	24 707	17 392	22 736	23 417	22 210	17 221	23 148	23 747	22 650	17 898	22 395	23 295

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 777	1 714	1 428	1 646	1 702	1 689	1 309	1 668	1 791	1 910	1 432	1 764	1 765
Principales mesures post-sentencielles	30 957	31 245	22 070	28 384	29 544	27 830	21 643	28 850	29 579	28 372	22 271	27 678	28 997
Mesures de sûreté	409	464	376	419	472	438	420	484	520	459	454	479	455
Total	33 143	33 423	23 874	30 449	31 718	29 957	23 372	31 002	31 890	30 741	24 157	29 921	31 217

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique

Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
AME	81	75	63	58	87	46	41	46	56	52	31	36	50
ARSE	108	109	101	93	123	145	100	133	96	116	104	123	106
CJ	672	636	621	655	633	724	596	725	697	807	631	777	730
TNR	916	891	641	840	858	772	570	757	941	932	663	828	875
Autres ajournements et ARSEM	0	3	2	0	1	2	2	7	1	3	3	0	4
Total	1 777	1 714	1 428	1 646	1 702	1 689	1 309	1 668	1 791	1 910	1 432	1 764	1 765

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
CP	340	380	290	317	496	430	346	427	449	383	287	347	281
IS	133	121	107	142	126	143	112	171	203	172	163	197	250
LC AP	1 588	1 682	1 574	1 578	1 433	1 499	1 330	1 478	1 421	1 526	1 379	1 499	1 401
LSC sous LC	146	161	145	152	141	143	137	137	128	143	138	144	108
SME	18 809	19 070	13 477	17 485	17 957	16 797	13 785	18 278	18 659	17 704	14 218	17 488	18 543
SPRM	24	28	20	17	30	20	20	21	22	30	25	24	29
STC	340	453	271	328	364	318	227	306	301	293	248	336	313
STIG	4 861	4 901	3 371	4 381	4 811	4 552	3 209	4 222	4 538	4 526	3 216	4 057	4 213
TIG	4 716	4 449	2 815	3 984	4 186	3 928	2 477	3 810	3 858	3 595	2 597	3 586	3 859
Total	30 957	31 245	22 070	28 384	29 544	27 830	21 643	28 850	29 579	28 372	22 271	27 678	28 997

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1
PSEM	3	7	4	5	4	6	5	4	4	6	2	3	6
SJ	22	41	26	30	32	31	18	29	30	28	28	31	17
SSJ	384	416	346	384	436	401	397	451	486	425	424	445	432
Total	409	464	376	419	472	438	420	484	520	459	454	479	455

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;
Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T1 2019	SME	STIG	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 328	358	374	512	3 572
Bourgogne-Franche-Comté	973	179	183	263	1 598
Bretagne	973	204	176	160	1 513
Centre-Val de Loire	730	181	125	118	1 154
Corse	70	4	7	40	121
Grand Est	1 573	388	446	354	2 761
Guadeloupe	93	29	24	32	178
Guyane	64	3	2	32	101
Hauts-de-France	2 023	560	462	336	3 381
Île-de-France	2 530	677	476	800	4 483
La Réunion	256	58	58	65	437
Martinique	106	53	27	46	232
Mayotte	25	21	6	20	72
Normandie	969	300	289	253	1 811
Nouvelle-Aquitaine	1 736	406	436	446	3 024
Occitanie	1 677	376	399	467	2 919
Pays de la Loire	1 049	204	214	269	1 736
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 368	212	155	389	2 124
Total	18 543	4 213	3 859	4 602	31 217

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LC, STC, SUSPM ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Sources

À partir de juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'application de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements sous surveillance électronique (PSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis assorti d'un TIG (STIG), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.